

**Mont-Saint-Michel.** Interdit aux vélos une grande partie de la journée pendant la saison haute, le site de la Merveille accueille le départ du Tour de France samedi. Ce qui fait encore plus râler les cyclistes qui se démènent pour changer la situation depuis des mois.

« Ridicule cette interdiction », juge Pierre (à gauche) cette semaine, qui circule régulièrement jusqu'au Mont-Saint-Michel. Il défend l'idée comme les autres membres de Vélocité et ces deux habitants (au milieu) de le rendre accessible 24/24h toute l'année (photo Patricia Lionnet)



# Un Tour oui, mais pas de cyclistes !

## Le contexte

■ **Le stationnement.** L'accès au Mont-Saint-Michel est réglementé et payant (11,70 €/24 h). La seule manière de ne pas payer est de se garer à Beauvoir. Ensuite, il faut marcher pendant une bonne heure. Les cyclistes entrent librement dans le site et dans les navettes. Trois aires sont prévues, dont deux au niveau du barrage pour attacher son cycle. Aux périodes d'autorisation, il n'existe pas (encore) de sites pour les laisser au pied du Mont pour « des raisons esthétiques ». Vélocité milite pour en installer en haut de la rampe située à gauche du Mont.

■ **La fréquentation.** En juillet/août, 500 vélos fréquentent chaque jour le site ; en juin/septembre, ils sont 300.

Fort en termes d'image. Le départ du Tour de France samedi 2 juillet au pied du Mont-Saint-Michel (vers Utah Beach) devrait être vu par des millions de téléspectateurs. Cette jolie com'fait sourire, un peu jaune quand même, les cyclistes qui se rendent vers ce célèbre site touristique et les habitants (au nombre de 29 selon le dernier recensement) à deux-roues. « Un comble cet événement alors que les vélos de base ne sont pas les bienvenus ! », lâche Jean-Michel Blanchet, le président de Vélocité, association normande basée à Avranches qui a engagé en 2015 une procédure judiciaire (1) sur cette base :

en quoi les restrictions appliquées au Mont-Saint-Michel sont-elles justifiées ? Parce que la voie verte prévue sur le pont-passerelle reste la seule en France à imposer des restrictions. Les cyclistes (à 80 % des locaux) sont interdits d'accès et par voie de conséquence de stationnement au pied du « rocher » du 1er avril au 30 septembre de 10 h à 18 h. Des contraintes établies au moment des travaux liés au caractère maritime du lieu ouvert au printemps 2012. Lors des premières discussions, l'exclusion était même totale « C'est dire l'imposture, alors que la question écologi-

que et la promotion des modes doux par les pouvoirs publics est à l'ordre du jour », relève Jean-Michel Blanchet. D'où la mise en place de la Convergence Vélo il y a sept ans, dont la dernière s'est déroulée le 12 juin, qui réunit tous les ans des centaines d'amateurs qui veulent « marquer le coup. »

Peu loquace au téléphone, Yves Galton, le maire du Mont-Saint-Michel, finalement absent de sa commune le jour du rendez-vous fixé, se contente de dire que « oui en même temps, on fait le départ du Tour de France et on interdit les vélos. C'est à ne plus rien y comprendre. »

Le maire de Pontorson, (où se situe une partie du territoire du Mont) André Denot, a signé le deuxième arrêté de circulation, demandé par l'État et affirme qu'il « tient à ce qu'il soit respecté pour des raisons de sécurité. En haute saison, laisser les navettes, les carrioles à cheval, les piétons et les vélos, c'est accidentogène. » Et de rappeler que lors d'une période d'expérimentation, « ils attachaient leurs bicyclettes n'importe comment aux fils en inox de la passerelle. »

Les raisons liées à la sécurité et à l'esthétique font bondir Inès et Jean-Yves Lebec, qui habitent dans une belle demeure familiale du XIVe siècle avec vue imprenable sur la baie.

« C'est absurde cette situation ! Et même honteux. Qu'on nous laisse aller et venir librement. » D'ailleurs, le couple qui circule beaucoup en deux-roues, a intenté un recours (2) contre les deux communes concernées qui interdisent « l'accès de la chaussée à vélo simple ou avec remorque. Nous attaquons sur le principe de rentrer chez soi par le moyen de son choix par l'unique voie qui mène à notre maison. » Tous deux ont interpellé François Hollande et Manuel Valls en octobre et avril lors de leurs déplacements sur le prestigieux « caillou » normand. Ces restrictions agacent aussi les commerçants. Géraldine, qui tient une des rares enseignes à souvenirs indépendantes, ne mâche pas ses mots : « Déjà que tous ces nouveaux accès compliquent la tâche des visiteurs. Mais en plus, ça touche aussi les cyclistes ! »

Les jours de très forte affluente (entre 12 et 16 000 personnes), aux heures pleines, la police municipale ne cesse de renvoyer les cyclistes. « Nous privilégions la souplesse et l'information, sinon nous passerions la journée à verbaliser », explique Brice Patin, agent municipal. Il est vrai que le panneau avec les restrictions situé à l'entrée de la digue-route n'est pas très clair. En particulier pour les touristes. En ce début de

semaine, Kate une Américaine un peu perdue dans l'ambiance pluvieuse, se demande surtout comment attacher son cycle, informée par le loueur de l'interdiction en cours.

## « La première amende »

La première amende de 22 €, infligée par la gendarmerie en mai dernier, a touché

Bénédicte guide-conférencière qui n'en revient pas : « C'est rocambolique : je viens travailler, c'est nous qui faisons tourner l'abbaye. Il n'est pas question de payer cette amende ! » Dans ce contexte tendu, marqué par la menace de la Fédération française de cyclotourisme de retirer le Mont des destinations touristiques, le syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel (qui gère la partie extra-muros) évoque par la voix de son directeur général Patrick Morel « la possibilité de faire évoluer la situation. Il faut que toutes les parties concernées se réunissent. » En attendant, le couple Lebec n'exclut pas d'installer une banderole le jour du départ du Tour. Pour l'image symbolique...

PATRICIA LIONNET

(1) : Décision fin 2016 après un appel devant la Cour administrative de Nantes.  
(2) : Recours rejeté en mars dernier (tribunal administratif de Caen) ; appel interjeté en avril.